

# **COMMUNE DE BELMONT D'AZERGUES**

-----

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du vendredi 27 octobre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt sept octobre à dix-neuf heures et quinze minutes le Conseil Municipal de Belmont d'Azergues régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Luc TRICOT, Maire,

**Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 14**

#### **Présents : 9**

Jean-Luc TRICOT, Sylvia MAILLOT, Samuel GONNON, Nathalie COUTURIER, Sandrine JORLAND, Laëtitia SOULIER, Jérôme LEBEAU, Pascal LEQUIEN, Dejan STAMENKOVIC.

#### **Absent excusés: 5**

Stéphane MOTTET : pouvoir à Samuel GONNON  
Pascal MARUEJOULS : pouvoir à Pascal LEQUIEN  
Claudia BALAVOINE : pouvoir à Sylvia MAILLOT  
Bertrand MARION : pouvoir à Sandrine JORLAND  
Dimitri FONCLAUD : pouvoir à Jean Luc TRICOT

**Date de convocation : 23 octobre 2023**

**Secrétaire de séance : Laetitia Soulier**

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique le vendredi 27 octobre 2023 à 19h 15 en mairie sous la présidence du maire Monsieur Jean-Luc TRICOT.

Après lecture et approbation du compte rendu de la séance du 15 septembre 2023, les points inscrits à l'ordre du jour sont successivement examinés.

#### **Changement nomenclature comptable, passage à la M57 abrégée (communes de moins de 3500 habitants)**

Le Maire présente le nouveau référentiel M57 qui est la nouvelle instruction budgétaire et comptable la plus récente mise à jour par la DGCL et la DGFIP, en concertation avec les acteurs locaux. Porteuse de souplesse budgétaire, d'amélioration de la qualité comptable (moins de chapitre) et vecteur du compte financier unique, la M57 s'appliquera au 1er janvier 2024.

Le Conseil Municipal pourra également déléguer au Maire la possibilité de faire des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (sauf crédit relatif aux dépenses de personnel), dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Cette autorisation doit être renouvelée chaque année lors du vote du budget.

Le Maire présente le projet de délibération qui est soumis au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote le passage à la M57 abrégée à compter du 1er janvier 2024 à l'unanimité.

#### **DM opération d'ordre à équilibrer en 2022-2023 sur le tracteur (reprise de l'ancien tracteur)**

La première décision modificative concerne l'opération d'ordre à équilibrer entre 2022-2023 sur l'achat du nouveau tracteur et la vente de l'ancien, à faire sur le même exercice, ce qui

n'était pas le cas. Nous avons encaissé les 7000 € de la vente du tracteur à Mr Garnier sur 2022. Il faut donc annuler la vente sur l'exercice 2022 et trouver les 7000 € pour annuler le titre. On prendra donc 2000 € aux chapitres 6068-611-6184 et 1000 € au chapitre 6188. Le titre est ainsi annulé et on récupère la somme au chapitre 775 sur l'exercice 2023. Le Conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative.

### **DM Chapitre 012 et mauvais report reste à réaliser sur BP 2023**

La seconde concerne les charges de personnel chapitre 012. Il manque 2000 € pour terminer l'année. Le Maire propose de transférer 2000 € du compte charges à caractère général (chapitre 011) vers le compte charges de personnel (chapitre 012). Le Conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative.

### **DM Reste à réaliser 2022 – BP 2023**

La troisième concerne une erreur de saisie sur le reste à réaliser 2022. Dans les restes à réaliser 2022 reportés sur le BP 2023, il a été saisi la somme de 105 523 € au lieu de 107 523 €, ce qui nous oblige à prendre 2000 € sur le compte 21312 pour équilibrer. Le Conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative.

### **Révision tarif salle DECOTTON pour les entreprises et particuliers de la commune et extérieurs**

Le tarif actuel de la location est de 80 €. (de 7h30 à 22h).

La salle est actuellement utilisée pour des réunions d'assistantes maternelles, des petits groupes dans le cadre de l'Espace de Vie Sociale des Pierres Dorées, des réunions de famille (maxi 30 personnes), quelques expositions. La salle à l'étage est réservée aux archives (associations, et autres)

Suite à des demandes d'entreprises locales qui cherchent des salles pour des formations, et comme cette salle n'est pas souvent occupée, le Maire propose un nouveau tarif de :

- 120 € la journée pour les entreprises et les particuliers extérieurs à Belmont (20 à 30 personnes maxi)
- 100 € pour les Belmontois
- Gratuit pour les associations belmontoises.

La salle doit être restituée rangée et balayée. Le nettoyage sera effectué par un agent technique. Un inventaire sera fait pour recenser le matériel. La mairie s'autorise à refuser toutes demandes non conformes. Une communication sera mise en place (bulletin, panneau pocket, commerces belmontois).

### **Proposition de mise en place d'un composteur de déchets collectif à la cantine**

Ce projet rentre dans le cadre de la loi sur les déchets qui entrera en vigueur au 31/12/2023 et imposera le tri des déchets organiques.

La commune d'Alix a déjà mis en place un composteur collectif pour son école, Pommiers un composteur collectif dans la commune, afin de valoriser leurs déchets organiques.

Monsieur le Maire indique que la mise en place d'un composteur collectif à l'école serait judicieux. Les cantines sont de grands producteurs de déchets, il resterait 200 gr de déchets alimentaires par personne et par jour à chaque repas servi.

En cuisine, tous les restes organiques peuvent être compostés. L'école est le lieu d'apprentissage des enfants, qui sont des vecteurs d'informations importants auprès de leur famille et peuvent former leurs proches aux bons gestes.

Installer un composteur à l'école est une occasion motivante pour les élèves de s'engager collectivement dans un projet et d'y participer.

Les élèves peuvent également grâce aux compétences des enseignants observer les micro-organismes présents dans le compost et leurs rôles, ainsi que les différentes phases de décomposition. Le personnel communal de la cantine, et du service technique sera formé aux gestes grâce à un maître composteur d'Alix.

Ce projet permettrait aussi à l'école d'obtenir le label E3D qui félicite les établissements qui s'engagent dans une démarche de développement durable.

Si nous acceptons de faire partie des communes pilotes, le matériel sera fourni gracieusement par la CCBPD et nous pourrions bénéficier des conseils d'un maître composteur.

Le fonctionnement : nous disposerons de 3 bacs différents

- Un pour mettre les déchets
- Un pour la matière sèche (broyat de branches)
- Un autre intitulé bac de maturation

Tous les jours après le service de restauration, les déchets à l'exception des produits carnés, seront mis dans le bac à déchets, et recouverts d'une couche de matière sèche, le tout mélangé. Lorsque le bac à déchets sera plein, il faudra transférer le contenu dans le bac à maturation. Au fur et à mesure de leur décomposition, on récupèrera le compost à la base du bac de maturation.

Pour que ce projet soit gérable, il est indispensable de valider l'organisation, en particulier au niveau des flux pour effectuer le tri et amener les déchets dans le composteur.

Les 3 bacs seront posés à côté de la zone de stockage des poubelles, déjà organisée, à même le sol, sur la terre et avec la pose d'un grillage d'une quinzaine de centimètres, pour éviter le passage des animaux.

Enfin, le Conseil Municipal d'Enfants sera associé de près à ce projet car les enfants sont déjà sensibilisés à cette démarche qui leur est chère.

Monsieur le Maire remercie Pascal LEQUIEN, le Maire d'Alix et Claudia BALAVOINE pour les informations communiquées.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la mise en place du composteur collectif à l'école.

### **Pascal LEQUIEN (membre de la commission déchetterie à la CCBPD) nous fait un retour sur la réunion de la Commission**

Collecte 2022 : 10 500 tonnes d'ordures ménagères – 1900 tonnes dans les poubelles jaunes – 4000 tonnes de déchets verts, et 4500 tonnes de gravas.

Au total (déchetterie et collectes poubelles confondues) : 32 000 tonnes soit 580 kg de déchets par habitant et par an dont 200 kg d'ordures ménagères.

A compter du 1er janvier 2024, le tri des déchets végétaux sera obligatoire dans les poubelles. Une période de transition et de mise en place sera accordée aux ménages. Belmont fera partie des communes pilotes pour ce projet.

Un lot de composteurs sera livré à l'école (avril 2024 au mieux). Pour les foyers qui le souhaitent, des composteurs individuels seront proposés gratuitement.

Une information sera faite pour la commande via une application, la distribution et la formation se feront au sein des communes. Pour les logements collectifs, il y aura des composteurs partagés, il faudra définir une organisation entre les habitants.

A terme, tous les déchets verts ne seront plus acceptés dans les déchetteries, afin d'inciter les communes à se doter d'un broyeur (Pommiers en a déjà acheté un). Les professionnels, quant à eux, vont déjà au centre de compostage.

Des flyers seront distribués dans les communes.

De nombreux cartons (emballage colis) sont recensés dans les poubelles jaunes, or ils ne doivent absolument pas y être déposés. Il est également conseillé de compacter ce qui peut l'être (bouteilles par exemple).

Une information doit être faite à l'école afin de respecter ces consignes au risque que les poubelles jaunes soient refusées.

L'agent technique devra les collecter et les emmener à la déchetterie.

Une constatation générale relative aux déchets à l'école est faite sur la répartition des quantités proposées aux enfants déjeunant à la cantine. Certaines communes ont décidé conjointement avec leur prestataire, de mieux répartir les quantités en fonction des plats proposés afin de réduire le gaspillage, et donc les déchets, sans priver les enfants.

## **Début de mise en place tableau d'actions budget**

Comme chaque année, le conseil municipal initie le recensement des différentes actions en 2024. On peut déjà noter :

- l'achat de la cave (8412 €),
  - la vente du terrain (recette de 3452 €),
  - la mise en place de LED (8 à 10 000 € par an pendant 15 ans),
  - le colombarium (6385 €)
  - les travaux d'assainissement pour lesquels une décision devra être prise.  
Samuel GONNON explique qu'actuellement 80% de l'eau du village passe par la même conduite qui est endommagée. Les travaux d'assainissement seront en partie pris en charge par le SMAP. 2 options possibles :
    - 1- Le coût de l'option 1 (sans séparation eaux pluviales) est de 11 500 € pour la commune et de 11 800 € pour le SMAP,
    - 2- Le coût de l'opération avec séparation des eaux pluviales impliquerait un prêt de 162 000 € TTC pour la commune, soit un remboursement de 12 300 € par an sur 20 ans et 138 000 € à la charge du SMAP.
- Le Maire précise que l'endettement de la commune représente déjà un coût de 1050 € par habitant alors que les communes de notre strate sont d'environ 600 €. Par ailleurs, notre taux du foncier est déjà très élevé par rapport aux autres communes (4<sup>ème</sup> du département), donc nous n'avons pas beaucoup de marges de manœuvre. Aucune subvention n'est accordée pour ces travaux.  
Une étude de modélisation est en cours pour valider la faisabilité des travaux à réaliser et les préconisations entre les 2 options.
- un projet de classe découverte à l'école est en cours pour 2024. La dernière classe découverte remonte à 6 ans. (6000 €)
  - réfection du sol de la salle d'animation
  - éclairage automatique devant l'école, réduire l'éclairage actuel la nuit
  - rubrique jeux aux Varennes
  - nouvelle version du site Internet (4000 €)
  - travaux secrétariat de mairie
  - achat d'un accessoire de tracteur chaque année (tondeuse par exemple afin de reprendre la tonte dans la montée de Belmont actuellement confiée à l'Abri et donc le coût engendré)

## **Questions diverses :**

**Conseil Municipal d'Enfants** : s'est réuni le 14 octobre 2023. Ont été abordés l'opération de nettoyage du 11 mars, le projet de végétalisation de la cour d'école (étalé sur 3 ans), les modifications au service périscolaire, les actions prévues et reportées, l'organisation des prochaines élections qui auront lieu le 21 novembre, et concernent les CM1/CM2/6ème, un bilan des 2 années, et le projet de réaliser un journal.

Les membres du CME actuel participeront à la cérémonie du 11 novembre à 10h.

## **Réaménagement secrétariat de mairie**

La commission Bâtiments s'est réunie avec le Maire et la secrétaire.

Les points suivants sont évoqués : amélioration de la luminosité, suppression de la banque, revoir le poste de travail, boîte aux lettres pour les associations, meilleure isolation, repenser l'espace Accueil de la mairie, bureau du maire plus confidentiel dans la grande salle.

2 projets sont étudiés. Pascal LEQUIEN a fait les plans métrés des espaces pour travailler dans un second temps sur ces 2 projets avant de demander le chiffrage des travaux.

Certains travaux (démolition, dépose, déménagement, isolation comble,...) pourraient être pris en charge par certains membres volontaires du conseil municipal.

Une 2<sup>ème</sup> tranche serait de repenser l'extension de la mairie.

### **Achat cave Occelli**

Une délibération a déjà été prise le 30 juin dernier pour cet achat. La vente chez le notaire est prévue semaine prochaine. Un géomètre a procédé au métrage de la cave qui est de 20 m<sup>2</sup> au lieu de 15m<sup>2</sup>, néanmoins Mr et Mme OCCELLI confirment le prix de vente. Le détachement de la parcelle pour l'antenne sera organisé dans un document d'arpentage réalisé par le géomètre.

### **Fuites à l'école :**

A chaque phénomène pluvieux important, des fuites sont recensées à l'école (entrée côté école dans le hall, couloir côté école, porte ouest salle animation)

Il semblerait que cela provienne de la VMC (salle animation), du vélux dans le hall de l'école (tirette de désenfumage), pas d'explication actuelle pour l'entrée. Des investigations complémentaires vont être menées.

### **Demande Clos des Collonges**

L'association gère les parties communes et chaque propriétaire paie une cotisation de 90 €. L'Abri est chargé de l'entretien. Actuellement aucun propriétaire ne souhaite s'occuper de l'association. Cette dernière souhaite que l'entretien soit repris par la commune. Le conseil municipal ne souhaite pas faire de différence avec la gestion des autres lotissements et refuse à l'unanimité la demande de l'association.

### **Affaire Tonnerieux**

Le 11 mai 2002, Mr TONNERIEUX aurait eu un accident sur la commune, et serait rentré en collision avec une buse (aménagement bas côté pour évacuation des eaux de pluie). En 2021, ce monsieur demandait des dédommagements pour cet accident. Un courrier d'avocat a été réceptionné la semaine dernière pour en savoir plus sur cet accident (constat gendarmerie, lieu précis...) Monsieur le Maire a répondu à l'avocat en lui indiquant qu'il n'avait aucune information sur cet accident.

### **Arrêté Catastrophe naturelle du 19/09/2023 pour mouvement de terrain différentiel consécutifs à la sécheresse et réhydratation des sols**

Un dossier sera déposé pour le seuil de la mairie, et certaines fissures à l'école.

L'information a été faite aux habitants de la commune.

### **Dégradation à l'école**

Le fil électrique alimentant la caméra à 360° a été arraché au niveau du parking de l'école. C'est pour cette raison que la caméra ne fonctionnait pas.

### **Comptes rendus Commissions et Syndicats**

Commission communication : le bulletin intercommunal est bientôt finalisé, et devrait sortir le 17 décembre. 30 annonceurs y ont participé.

Sylvia Maillot souhaite qu'une information relative aux procédures obligatoires en cas d'encombrement ou de blocage de la voirie liés à des travaux soit intégrée.

Commission animation :

Des membres de la commission animation tiendront la buvette lors de la cérémonie du 11 novembre.

La décoration du village aura lieu le 25 novembre, les habitants qui souhaiteraient y participer sont les bienvenus.

Le marché de l'Avent a lieu le 1<sup>er</sup> décembre en collaboration avec le Sou des Ecoles. A ce jour, 6 exposants seront présents.

Les animations prévues pour 2024 sont : 28 avril 2024 randonnée des Crêtes - 29 juin 2024 Rosé Nuits d'Été et décoration du village – 6 juillet 2024 marché et concert – 23 novembre 2024 décoration du village – 30 novembre 2024 ou 7 décembre Marché de l'Avent. De nouveaux formats sont à l'étude.

L'organisation des évènements demande beaucoup de mobilisation des membres de la commission et le résultat n'est pas toujours à la hauteur de leur investissement en terme de participation des habitants.

#### CCBPD

Dans le cadre du projet de mutualisation des troupes de théâtre, 8 groupes sont intéressés pour organiser un spectacle en octobre 2024. Le projet de mutualisation des bibliothèques est en cours (convention de coopération).

La CCBPD a été labellisée par l'UNICEF « Amie des enfants ».

#### CHATEAU DE BELMONT

La société JPL est en train de racheter le Château, la SAFER doit se prononcer sur la préemption. Aucun projet précis n'a été soumis pour le moment. Tout changement de destination du lieu devra obtenir l'autorisation de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 20.

**Prochain conseil d'adjoints le vendredi 24 novembre 2023  
à 18h45**

**Prochain Conseil Municipal le jeudi 30 novembre à 19h15.**